

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-338-1925 promulguant le décret du 16 janvier 1925 prorogeant pour une période de six mois le privilège de la Banque de l'Indochine.

n° 14-338-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 janvier 1925

Numéro JO
n° 338 du 31/01/1925

Date du numéro
31 janvier 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le câblogramme-circulaire 3/4 du Ministre des colonies en date du 18 janvier 1925

Vu le décret du 16 janvier 1925 portant prorogation pour une période de six mois du privilège de la Banque de l'Indo-Chine,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promuigüé dans la colonie, pour v ètre exceculé selon ses forme et teneur, le décret du 16} janvier 1925 portant prorogation pour une période de six mois, à compter du 21 janvier 1925, du privilège de la Banque de l'Indo-Chine. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Baissac.